

Publié le 28 septembre 2010

## Augustin de Romanet : «L'originalité de l'économie mixte est de faire la synthèse des atouts du public et du privé»

Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts, qui participera au prochain Congrès des Entreprises publiques locales, revient sur l'apport de l'économie mixte à la décentralisation et sur le rôle joué par la Caisse des Dépôts auprès des Epl.



La décentralisation a renforcé le rôle des collectivités territoriales dans de nombreux domaines. Quelles ont été les conséquences pour l'action publique locale ?Augustin de Romanet - Le rôle des collectivités territoriales a été grandement renforcé depuis les lois de décentralisation. D'ailleurs, du fait de leur proximité et du transfert de compétences, les attentes de nos concitoyens à l'égard de leurs élus et des collectivités sont plus marquées. Rappelons que les trois quarts des investissements publics sont aujourd'hui réalisés par les collectivités locales.Les collectivités locales doivent de plus en plus agir sur de nouveaux domaines, comme le développement économique ou le développement durable, tout en maintenant leurs missions d'aménageur public dans le domaine des infrastructures comme du logement social. Elles agissent en tant que facilitateur en favorisant l'émergence de projets. Elles doivent de plus en plus anticiper les changements et préserver l'attractivité et la compétitivité de leurs territoires. Enfin, compte-tenu des fortes contraintes budgétaires qu'elles connaissent, les collectivités locales doivent être exigeantes en termes d'efficacité économique : il leur revient d'assurer le meilleur service public tout en maîtrisant les coûts. Cela passe aussi par un renforcement des savoir-faire des collectivités. Dans ce contexte, quel a été l'apport de l'économie mixte ? Augustin de Romanet - Les outils proposés aujourd'hui par l'économie mixte, et en particulier la société d'économie mixte locale, permettent de répondre aux exigences d'efficacité économique tout en réservant aux collectivités la maîtrise de leurs décisions au service de l'intérêt général. En réalité, de tous les outils auxquels les collectivités peuvent recourir, la Caisse des Dépôts a une forte préférence pour le modèle des Sem, qui permet aux collectivités locales de bénéficier à la fois de l'expertise de ses autres partenaires financiers notamment en termes d'incubation de projets ; de l'effet de levier grâce aux ressources apportées

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



par les autres actionnaires, et ce dans un contexte où les collectivités locales subissent de fortes contraintes budgétaires ; du partage des risques dans un contexte macro économique devenu difficile. Nous sommes convaincus qu'il existe encore une voie médiane entre le tout public et le tout privé. L'originalité de l'économie mixte est de pouvoir faire la synthèse des atouts des deux modèles. Quel rôle joue la Caisse des Dépôts auprès des Entreprises publiques locales ? Augustin de Romanet - La Caisse des Dépôts a une place particulière dans le monde de l'économie mixte. Historiquement, elle a été l'un des principaux soutiens du modèle avec lequel nous partageons les mêmes valeurs d'intérêt général et de souci du long terme au profit du développement des territoires. Aujour d'hui, la Caisse des Dépôts est actionnaire de près de la moitié des Sem ou de leurs filiales. Elle ne considère pas les Sem comme de simples investissements, mais comme des relais de sa stratégie formalisée dans son plan ELAN 2020 sur les axes du développement économique, du développement durable, de l'innovation et du logement. Au-delà de son rôle de conseil et de ses apports financiers, la Caisse des Dépôts souhaite être un partenaire qui, par son expérience, aide les collectivités à fiabiliser les projets et à valider les modèles économiques et ce dans le cadre d'une gouvernance équilibrée. Pour ce faire, la Caisse des Dépôts propose désormais systématiquement la signature d'un pacte d'actionnaires. Ce faisant, la Caisse des Dépôts considère que l'économie mixte a de nombreux atouts pour permettre aux collectivités locales et à leurs partenaires de répondre aux nouveaux enjeux du développement territorial. Propos recueillis par Johannes Braun/Naja

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2